

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(13\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Théodore Tressens, 2 avril 1873](#)

Jean-Baptiste André Godin à Théodore Tressens, 2 avril 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (13)

Collation 1 p. (195r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Théodore Tressens, 2 avril 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47374>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 avril 1873](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tressens, Théodore](#)

Lieu de destination Inconnu

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin demande à Théodore Tressens s'il peut s'installer à Guise pendant les vacances de l'Assemblée nationale alors qu'il se trouve à Guise, et s'il peut entrer en fonction avant le 1er mai.

Notes Voir la lettre de Godin à Théodore Tressens du 3 février 1875 : Tressens employé à l'économat du Familistère de Guise d'avril 1873 à mars 1874.

Mots-clés

[Emploi](#), [Familistère](#)

Personnes citées [Assemblée nationale \(France\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023
